Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Délai contestation PV

Par Benoit50

Bonjour

Je dois faire une contestation de contravention suite à une usurpation d'immatriculation.
Problème avec le délai de 45 jours.
En effet, déjà à la réception du PV plus de 10 jours écoulés par rapport à la date de l'avis.
Ensuite 3 semaines pour obtenir le cliché.
Je dépose plainte à la gendarmerie donc au bout de 30 jours.
Je vais sur le site Antai le lendemain pour effectuer la procédure et là je m'aperçois qu'il faut fournir la nouvelle immatriculation...
Chose que je ne pouvais pas faire avant d'avoir porté plainte.
Délai minimum pour obtenir la nouvelle immatriculation : 3 semaines.
Et me voilà hors délai.
J'ai contacté l'ANTAI et je suis tombé sur une interlocutrice bornée qui m'a dit d'attendre , tant pis pour le délai , et advienne que pourra.

Que dois-je faire ???

Merci

Par vivi2501

bonjour

""

Comment contacter le service des amendes par mail ?

En cas d'opposition : Toulouse amendes service

Email : cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

Tel : 0821 08 00 31 ou 05 40 13 08 80

(20/07/2021)

""

Tentez votre chance en leur envoyant un email pour exposer les faits

---
Par Benoit50

je ne connaissais pas cette adresse, je vais tenter l'envoi d'un mail, merci à vous.